

Nombre de membres afférents
Au Conseil municipal : 15
En exercice : 14
Présents : 12

SEANCE DU JEUDI 28 FEVRIER 2019

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi vingt-huit février à 20 heures 30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Claude ALBA, Maire.

Présents : Claude ALBA, Didier MAHOUX, Thierry CAUSSE, José NUNES, Christophe MAURIES, Damien VIGUIER, Danièle POURCEL, Jean-Marc ALLAIN, Laurence ROUSSET, Marie-Florence FARAL, Gabriel VIGUIER, Pascale ROMERO.

Absents et excusés : - Laurent THO qui a donné procuration à Christophe MAURIES.
- Céline ROCACHER.

Date de la convocation : 21/02/2019

Date d'affichage : 21/02/2019

Monsieur Thierry CAUSSE est nommé secrétaire de séance.

1°) EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE AU PUJOL

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal que la parcelle cadastrée ZE n° 307, située au Pujol va être découpée en 2 lots pour construire des habitations. Un certificat d'urbanisme, déposé le 15/10/2018, a été refusé le 04/01/2019.

En effet, l'avis ayant été demandé au SDET, il s'avère que ce projet nécessite la réalisation d'une extension de réseau d'une longueur d'environ 70 mètres à la charge de la commune car cette extension est susceptible de desservir des projets futurs sur des parcelles avoisinantes. Le montant net du devis, reçu en mairie le 24/01/2019 s'élève à 5 374.52 € pour la commune ; le coût total des travaux est estimé à 8 530.98 €, le SDET prenant en charge la différence.

Monsieur le Maire demande aux conseillers de se prononcer.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **DECIDE** de réaliser les travaux d'extension du réseau électrique au Pujol afin d'alimenter la parcelle ZE n°307
- **AUTORISE** le Maire à signer le devis du SDET d'un montant de 5 374.52 €
- **DIT** que cette somme sera inscrite au budget primitif 2019 sur le compte 204182 en section d'investissement.

2°) INGENIERIE PUBLIQUE DEPARTEMENTALE – APPUI AUX COMMUNES

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, dans ses dispositions générales (Art. L3211-1 ; L 3232-1)

Vu la loi n° 2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république (Art. 94)

Vu les délibérations de l'Assemblée Départementale des 29 juin 2018 et 16 novembre 2018

Vu le guide de l'ingénierie départementale approuvé par l'Assemblée départementale le 16 novembre 2018

Vu le rapport de Monsieur le Maire du 28/02/2019,

Considérant la disparition progressive de l'aide des services de l'Etat aux collectivités en matière d'ingénierie,

Considérant le manque de moyens et de capacités pour un grand nombre de collectivités tarnaises dans le domaine de l'ingénierie publique,

Le Département, garant de la solidarité territoriale, et acteur dans l'éducation, la jeunesse, le sport, la culture et la vie associative, est amené à porter assistance aux Communes et EPCI dans cette situation. Dans ce contexte, le Département décide d'adopter une politique en matière d'ingénierie publique s'appuyant sur un guide de référence définissant le cadre et l'organisation de la mission qu'il s'est confiée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les principes de l'aide proposée par le Département aux collectivités en matière d'ingénierie publique,
- **ACCEPTÉ** d'appliquer les dispositions inscrites dans le guide de l'ingénierie départementale
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention générale, ci-annexée, relative à la mise en œuvre de cette action d'appui à notre Commune.

3°) Approbation du projet de modification des statuts du Syndicat Mixte de l'Aéroport de Castres – Mazamet

Par arrêté préfectoral en date du 10 décembre 2004, le Syndicat Mixte de l'Aéroport Régional de Castres-Mazamet était créé avec pour objet, l'aménagement de la plateforme aéroportuaire.

Afin de pérenniser et de développer cette infrastructure et de prendre en compte les nouvelles dispositions de la Loi NOTRE, une réflexion a été engagée sur son mode de gestion et sa gouvernance.

Dans ces conditions, il a été envisagé de faire évoluer les statuts sur les points suivants :

- l'élargissement de l'objet à la gestion de la plateforme
- la substitution des intercommunalités aux communes isolées et l'arrivée de nouvelles communautés de communes,
- l'entrée de la Région Occitanie,
- la modification du nombre de représentants, de voix,
- la nouvelle clé de répartition financière.

Un groupe de travail a élaboré un projet de refonte globale des statuts.

Lors du Comité syndical du 31 janvier 2019, le Président Michel Dhomps a soumis aux membres ce nouveau projet de refonte globale des statuts.

Néanmoins, comme la Région et les EPCI ne se sont pas encore prononcés sur leur adhésion au Syndicat, la quasi-totalité des articles a été remodelée hormis les alinéas relatifs à la composition du Syndicat, la représentativité des membres et leur part respective au financement du Syndicat qui restent en adéquation avec les statuts actuels.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le projet de modification des statuts du Syndicat Mixte de l'Aéroport Régional de Castres-Mazamet, joint en annexe à la présente délibération,
- d'autoriser le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous les actes relatifs au projet de modification des statuts du Syndicat Mixte de l'Aéroport Régional de Castres-Mazamet.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de modification des statuts du Syndicat Mixte de l'Aéroport Régional de Castres-Mazamet, joint en annexe à la présente délibération,
- **AUTORISE** le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous les actes relatifs au projet de modification des statuts du Syndicat Mixte de l'Aéroport Régional de Castres-Mazamet.

4°) DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LA CONSTRUCTION DE LA GARDERIE, L'AMENAGEMENT DE LA CANTINE ET L'AMENAGEMENT DE LA 3^{ème} CLASSE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention de **100 492 €** pour la réalisation des travaux suivants : CONSTRUCTION DE LA GARDERIE, L'AMENAGEMENT DE LA CANTINE ET L'AMENAGEMENT DE LA 3^{ème} CLASSE au titre du FDT Axe 1 – Mesure 1.

- Coût prévisionnel (hors agencement et mobilier) : 287 121.19 € HT
- Subvention demandée : 100 492 € (soit 35 %)

5°) DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL POUR LA CONSTRUCTION DE GARDERIE, L'AMENAGEMENT DE LA CANTINE ET L'AMENAGEMENT DE LA 3^{ème} CLASSE

Considérant le coût prévisionnel de l'opération qui s'élève à 309 095.11 € HT soit 370 914.13 € TTC, et le plan de financement établi,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de solliciter auprès du Conseil Régional, le Fonds Régional d'Intervention (FRI) à hauteur de **21 000 € (soit le montant maximum)** pour la réalisation des travaux suivants : CONSTRUCTION DE GARDERIE, L'AMENAGEMENT DE LA CANTINE ET L'AMENAGEMENT DE LA 3^{ème} CLASSE.

Cette opération sera financée suivant le plan de financement joint.

6°) MODIFICATION PORTEE SUR LE PLAN DE FINANCEMENT INITIAL POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DE LA SALLE POLYVALENTE A DOMINANTE SPORTIVE

Monsieur le Maire expose que le plan de financement approuvé lors de la réunion du Conseil municipal du 24/01/2019 (Délibération n°2019/05) doit être modifié car d'une part, le montant des travaux a été revu légèrement à la hausse et d'autre part, considérant que l'aide régionale (FRI) a été demandée pour le projet de construction de la garderie, il n'est pas possible de la demander pour la rénovation énergétique de la salle polyvalente.

Monsieur le Maire présente l'estimation prévisionnelle actualisée qui s'élève à 37 480.40 € HT soit 44 976.48 € TTC (au lieu de 35 150.90 € HT).

Ce plan de financement annule et remplace le précédent et il est établi ainsi :

Par ailleurs, l'accord est donné par les conseillers pour acheter les trois pièges à chenilles processionnaires (montant 827.71 € TTC)

QUESTIONS DIVERSES

- **Location d'un bâtiment modulaire** : M. le Maire rappelle que les travaux pour aménager la 3^{ème} classe dans l'ancienne mairie, la cantine et l'agrandissement de la cour de récréation devront être réalisés pour la rentrée scolaire de septembre. Cependant, la mise en œuvre du projet de construction de la garderie sera bien plus longue. Dans cette attente, il propose de louer un bâtiment modulaire pour abriter la garderie qui ne pourra plus être faite dans la cantine. Après en avoir débattu, le Maire demande aux conseillers de se prononcer. Sept conseillers sont favorables à cette location, cinq conseillers sont contre cette location et préféreraient qu'une autre solution soit envisagée comme l'installation de la garderie dans la salle du conseil municipal de la mairie. Un conseiller s'abstient.

Il conviendra de prendre en compte le transfert du potager.

- **Portage des repas scolaires et aux personnes âgées** : M. le Maire informe les conseillers que la commune de Castres (dans le cadre du RPI) peut effectuer le portage des repas scolaires jusqu'à l'école de Fréjeville ; en revanche, Castres ne peut pas porter les repas aux personnes âgées de Fréjeville et de Carbes. Les personnes âgées devront faire appel à un prestataire extérieur. Monsieur le Maire et Mme Danièle POURCEL rencontreront dès que possible le couple concerné.

- **Inscription sur la table d'orientation** : M. Jean-Marc ALLAIN signale qu'il faudrait prévoir de refaire l'inscription.

- **Site internet de la mairie** : M. Christophe MAURIES signale que le site passera en version « responsive » quand il aura transféré l'intégralité du site actuel vers cette nouvelle version qui sera disponible dans le cours de l'année. Cela implique pour lui une charge de travail très importante car il n'y a pas d'outil automatique pour reprendre l'existant.

Il ajoute également que le photocopieur de l'école n'a pas encore été livré.

- **Présentation de la réunion du 26 février concernant le PLUi** : M. Damien VIGUIER donne le résumé :

- * 170 hectares seront constructibles sur les 28 communes
- * un zonage provisoire a été tracé autour du Village et du Hameau du Pujol.

-La prochaine réunion du Conseil municipal est fixée au jeudi 4 avril 2019.

Sur ce, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h.



Claude ALBA
Maire